



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Dominique Gigon (Soc.) de la Commission permanente de gestion du Conseil communal ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Paola Richard De Paolis (Soc.), comme membre de la Commission permanente de gestion pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) de la Commission permanente de gestion du Conseil communal ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Musa Kamenica (Soc.), comme membre de la Commission permanente de gestion pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Eliane Aubert (PLR) de la Commission permanente de politique régionale du Conseil communal ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Matthieu Carrel au nom du groupe libéral radical, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Françoise Piron (PLR), comme membre de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Robert Joosten (Soc.) de la Commission permanente des pétitions du Conseil communal ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Christine Goumaz (Soc.), comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2019/23 de la Municipalité, du 9 mai 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit du patrimoine administratif de CHF 1'950'000.-, y compris coût de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires, pour l'implémentation de systèmes d'information géographique pour les réseaux des Services industriels (SIL), la migration des données et le décommissionnement de SISOL ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement de ce crédit sur les rubriques 322 respectivement 331 des Services partagés des SIL ;
3. de balancer par imputation sur le crédit mentionné au point 1 les dépenses effectives financées par le compte d'attente de CHF 100'000.- ouvert pour réaliser les études préliminaires (crédit n° 2018 - CA7-A).

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « *Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce projet de règlement en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Philipp Stauber : « *Accord-cadre avec l'Union européenne : Quel impact sur la commune ?* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport en accordant un délai plus long pour répondre, en dérogation à l'article 64 du Règlement du Conseil.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/20 de la Municipalité, du 17 mai 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités » ;
2. d'approuver la réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? ».
3. d'approuver la réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Pour améliorer la gouvernance des institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2019

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Roland Philippoz (soc.) et consorts: « *Adapter les logements pour favoriser le maintien à domicile des séniors* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2019

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Anita Messere (UDC) : « *Pour une application intuitive et populaire pour se déplacer à Lausanne* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2019

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Henri Klunge (PLR) : « *Le sel pour la cuisine, pas pour nos routes !* » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2019

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Henri Klunge (PLR) : « *De l'air pour les lausannois, de l'hydrogène pour leurs transports* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « *Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire...* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de Mme Thérèse de Meuron, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, même si elle n'en a plus l'obligation légale, respecte, pour des raisons d'ordre moral, la volonté du donateur de la propriété des Toises 14 dans les meilleures délais. En outre, il souhaite que, d'une manière générale, elle n'accepte une donation que si elle est en mesure de satisfaire les volontés du donateur. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
2^{ème} séance du mardi 10 septembre 2019
Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « *Citycable : est-ce une crise ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix septembre deux mil dix-neuf.

La présidente :

Le secrétaire :